



Le Pass Sport

Les 8 précautions à prendre

- 1- avoir un compte sur le site « **Le compte asso** » le site officiel de gestion des associations utilisé pour les demandes de subvention (*possibilité d'en créer 1 à tout moment*) <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
- 2- conserver l'**original du courrier** présenté par la famille tamponné et signé par le club ( *si plusieurs enfants figurent dessus, tamponner et signer l'original puis en faire une copie*)
- 3- déclarer régulièrement les bénéficiaires accueillis par le club sur le site « le compte asso » mais n'envoyer que des **demandes groupées** avec 2 dates butoirs : le 13 octobre puis le 30 novembre
- 4- lors de la **1^{ère} déclaration** préparer : votre RIB - le nombre de pratiquants par genre - le nombre de bénévoles - le nombre de service civique - le nombre de salariés - les ETP (Equivalent Temps Plein) - le nombre d'emplois aidés au 31/08/2021 - votre attestation d'affiliation 2021/2022 téléchargeable dans le menu *Mon Espace* rubrique *Mon affiliation* du site internet de la FFGym
- 5- pour déclarer le bénéficiaire il faut les **informations** suivantes : *Nom-Prénom-genre-adresse-date de naissance*
- 6- **remboursement** prévu courant de l'automne
- 7- retrouver tous les **documents officiels** dans votre espace **MONCLUB** |  du site internet de la FFGym
- 8- retrouver le **tutoriel « pas-à-pas »** vous accompagnant dans l'enregistrement des bénéficiaires sur le site internet du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Gymnastique <https://nouvelle-aquitaine.ffgym.fr/>



Certains clubs demandent un chèque de 50€ en caution au cas-où